



SARL - Maître François BOURGOIS et Maître Gauthier LETOMBE

Notaires associés

Anzin-Saint-Aubin et Sainte-Catherine

Pour tous dossiers : **copie de vos pièces d'identité, copie du livret de famille et éventuellement copie du jugement de divorce ou de séparation de corps.** *Pour les étrangers, fournir une photocopie de la carte de séjour ou de résident ; copie du contrat de mariage, du contrat de PACS, du jugement de divorce ou d'homologation.*

Pour les vendeurs :

Bien vendu :

- Titre de propriété
- Dossier technique
 - Diagnostic Plomb
 - Diagnostic Amiante
 - Diagnostic Electricité
 - Diagnostic Gaz
 - Diagnostic DPE
 - Audit énergétique
- Diagnostic assainissement
- Appartement : dossier loi Alur (Pré état-daté, 3 derniers PV AG, règlement de copropriété, carnet d'entretien, diagnostics parties communes).
- Dossier d'urbanisme si vous avez fait construire le bien il y a plus de 10 ans (Permis de construire, déclaration d'achèvement...).

Travaux de moins de 10 ans :

- Copie de l'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire ou Déclaration préalable)
- Copie des factures acquittées des entreprises et attestation d'assurance des entreprises
- Attestation d'assurance dommage-ouvrage
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux
- Attestation de non-contestation de la conformité

Autres documents :

- Avis imposition taxes foncières
- RIB (daté et signé)
- Référence de la banque à rembourser en cas de prêt immobilier en cours et copie du tableau d'amortissement du ou des prêts immobilier(s) en cours.